



COMPTE-RENDU TYPE D'UNE RÉUNION DE CHANTIER

Suivi d'Exécution, Avancement des Travaux & Prescriptions Techniques

Expertise en Urbanisme, Permis de Construire & Maîtrise d'Ouvrage — Adrien Carlier, Architecte

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CHANTIER

Opération / Projet : Réhabilitation & Construction de Logements Lille / Sailly-sur-la-Lys	Date & Heure de réunion : Jeudi 31/07/03 à 09h30
Architecte / Maître d'Œuvre : Adrien Carlier Architecte & Urbaniste	Présents / Excusés : ☐ Architecte : Adrien Carlier ☐ Maître d'Ouvrage ☐ Entreprise Gros Œuvre / Second Œuvre
Prochaine Réunion : Jeudi suivant à 09h30 sur site	Météo / État du site : Beau temps / Chantier accessible

2. AVANCEMENT DES TRAVAUX & OBSERVATIONS DE CHANTIER

Le présent compte-rendu consigne les observations faites lors de la visite du site et fixe les directives techniques à respecter par l'ensemble des corps d'état.

Lot / Corp d'état	Observations & Prescriptions	Délai d'exécution	Statut
Gros Œuvre / Maçonnerie	Achèvement des arases étanches au droit des ouvertures. Nettoyage et évacuation des gravats du niveau 1.	48h	En cours
Charpente / Couverture	Vérification des solins de toiture et pose du pare-pluie. Contrôle des noues avant fermeture.	1 semaine	À faire
Menuiseries Extérieures	Pose des châssis vitrés et calfeutrement périphérique.	Sous 3 jours	En cours

Vérification de la planéité et
du niveau des dormants.

Électricité / Plomberie

Piquage des réseaux,
incorporation des gaines avant
coulage de la chape de
ravaillage.

1 semaine

Avisé

3. PLANNING D'EXÉCUTION ET PROCHAINES ÉTAPES

L'entreprise est priée de mobiliser les effectifs nécessaires pour garantir le respect des jalons fixés au calendrier général d'exécution.

Directive Générale de la Maîtrise d'Œuvre :

Les comptes-rendus de chantier valent ordre de service pour les entreprises présentes ou convoquées. Sauf observation écrite adressée à l'architecte sous 48 heures, les dispositions contenues au présent procès-verbal sont réputées acceptées sans réserve.